

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Commune : SOLIGNAC

Délibération n°  
EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS DU C  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance ordinaire du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le  
ID : 087-218719201-20260430-2026DEL021-DE



Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET Maire.

**Présents :**

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST  
MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

**Absents et excusés :**

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET  
M.SIBERT a donné procuration à M. CHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CTD 2026 : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CTD 2026 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des travaux modernisation de l'éclairage public en LED.

Le devis estimatif établi par le SEHV s'élève à 61 200€ HT avec une subvention du SEHV de 21 420€ ce qui représente 35% du montant HT. Ci-dessous le plan de financement pour le projet :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENT	Montant
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LED	61 200,00 €	CTD (40%)	15 912,00 €
SUBVENTION SEHV	21 420,00 €		
		TOTAL SUBVENTION	15 912,00 €
		AUTOFINANCEMENT	23 868,00 €
<b>TOTAL DEPENSES EN HT</b>	<b>39 780,00 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENT EN HT</b>	<b>39 780,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Déposer un dossier au titre des CTD 2026 selon les montants prévus dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, a délibéré :  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane  
THEILLET, Le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture la 04/05/2026  
Et la publication le 05/05/2026



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 087-218719201-20260430-2026DEL021-DE

S<sup>2</sup>LO